

Principes Généraux / Crédits ECTS

mardi 12 mai 2015, par [BENIELLI](#)

Le BTS Aéronautique existe depuis 2009, première session d'examen 2011.

Le ministère de l'éducation nationale n'as pas associé au programme d'étude l'attribution de crédits du système ECTS.

Si l'objectif premier est de permettre aux étudiants des mobilités de stages en entreprises à l'étranger, à terme, notre lycée souhaite organiser des mobilités d'études.

C'est pourquoi notre établissement souhaite, après accord de l'inspection, mettre en place le système ECTS.

L'utilisation des ECTS doit permettre à notre établissement de mettre en place une structure de mobilité des étudiants.

La répartition des 120 crédits ECTS du BTS Aéronautique est décrite dans le tableau suivant.

BTS Aéronautique Crédits ECTS	1^{ère} Année	
	Horaires	ECTS
Culture générale et expression	90	4
Anglais	120	6
Mathématiques	90	5
Sciences physiques et chimiques appliquées	90	5
Étude de l'aéronef et de ses systèmes	270	13
Assemblage et maintenance des	240	12